

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	60 (1987)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	La politique du logement du gouvernement vaudois
<b>Autor:</b>	Liniger, P.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-128756">https://doi.org/10.5169/seals-128756</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA POLITIQUE DU LOGEMENT DU GOUVERNEMENT VAUDOIS

## Législation

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient de publier son rapport au Grand Conseil sur la politique du logement. Ce rapport est intéressant, car il interprète une étude relatée en détail dans le rapport «Le logement en question».

En 1983, l'Office fédéral de la statistique choisissait le canton de Vaud pour mener à bien sa première enquête pilote. L'Etat de Vaud eut le choix alors du thème de l'enquête envisagée:

### Les conditions de logement des ménages vaudois

C'est ainsi que le Service cantonal de recherche et d'information statistiques, bien connu sous le nom de SCRIS, mit au point un questionnaire qui fut remis dès l'automne 1983 à près de 2000 ménages vaudois.

Aujourd'hui, le rapport intitulé «LE LOGEMENT EN QUESTION» vient de paraître, et il soulève quantité de questions, en même temps qu'il apporte une masse d'informations précises.

Toute personne intéressée par le problème du logement dans le canton de Vaud doit absolument lire ces deux rapports, lesquels permettent de se faire une idée très claire des problèmes actuels et d'envisager les remèdes nécessaires.

Chacun sait que les moyens légaux dont l'Etat s'est doté peuvent permettre d'améliorer dans une large mesure la situation. Le Conseil d'Etat précise d'ailleurs que sa politique s'articule autour de trois volets qui sont:

- la préservation de l'habitat existant;
- l'aide à la construction et à la rénovation de logements;
- l'aide personnalisée (aide individuelle).

Ces trois volets, déclare le Conseil d'Etat, devraient assurer une couverture intégrale des besoins selon le système des vases communicants. Il pense, et en cela il nous paraît un peu optimiste, que si les mesures destinées à enrayer la diminution de logements à loyers abordables engendre des résultats satisfaisants et si celles régissant l'aide à la construction et à la rénovation de logements donnent une impulsion au marché, les mesures d'aide à la personne prendront peu d'importance. Ainsi, grâce aux statistiques connues maintenant, on sait que 36% des locataires (il y a environ 160 000 locataires dans le canton de Vaud) affectent un pourcentage excédant 20% de leur revenu à leur loyer.

Dans son rapport, le SCRIS indique qu'en moyenne la part de revenu que les locataires consacrent au loyer brut, que l'on désigne sous le nom de charge locative, a été de 22% en 1983. Ce pourcentage apparaît comme assez élevé. En effet, 64% des ménages ont une charge locative plus faible que la moyenne.

Il est important de savoir que les chiffres que nous avons relevés dans le rapport du SCRIS sont par-

ticulièrement intéressants. C'est ainsi qu'il y a lieu de souligner les chiffres suivants:

- un quart des locataires, soit 39 000 ménages environ, consacrent moins de 15% de leur revenu mensuel au loyer;
- la moitié des locataires, soit 77 000 ménages environ, consacrent entre 15 et 25% de leur revenu mensuel au loyer;
- un quart des locataires, représentant également quelque 39 000 ménages, consacrent plus de 25% de leur revenu mensuel au loyer; parmi eux, 28 000 ménages, environ, ont un loyer qui absorbe entre 26 et 40% du revenu mensuel et 11 000 ménages, environ, plus de 40% de ce dernier.

Ces chiffres doivent être gardés à la mémoire lorsqu'on se penche sur le problème de l'aide au logement. A cet égard, le rapport du Conseil d'Etat est un peu timide lorsqu'il déclare qu'une intervention trop massive de l'Etat pourrait provoquer un déséquilibre qui serait de nature à détourner les efforts de l'économie privée. A voir la grandeur des besoins en logements à prix abordables qui demeurent considérables, des efforts soutenus sont absolument nécessaires. A cet égard, il faut dire cependant que le système mis en place par le canton de Vaud a donné de très bons résultats. Mais il ne faut pas perdre de vue que la construction de logements à loyers modérés doit être d'autre part facilitée par une politique concernant la mise à disposition de terrains par l'Etat et les communes à des institutions comme les coopératives d'habitation et les fondations d'habitation. Dans ce domaine, beaucoup reste à faire.

P. Liniger